



PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 décembre 2023

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 4 décembre 2023, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET, Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET ; Pascale GOUILLOUX, Hervé GARBE, Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE,
Excusé :	Louison DONIER
Pouvoirs :	Louison DONIER à Mathilde FAVRE
Secrétaire de séance :	Hervé GARBE

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2023 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

DE2023-192-246 : signée le 10/11/2023 avec KIDIKLIK de 1.690,00 € HT soit 2.028,00 € TTC pour la référencement et la valorisation des animations du musée archéologique de février à décembre 2024

DE2023-192-247 : signée le 13/11/2023 avec AME Bureautique de 1.177,41 € HT soit 1.412,89 € TTC pour l'achat de fournitures du bureau - mairie

DE2023-192-248 : signée le 13/11/2023 avec LE CAVEAU BUGISTE de 830,00 € HT soit 996,00 € TTC pour la fourniture de Manicle et Chardonnay - service réceptions

DE2023-192-249 : signée le 13/11/2023 avec LE CAVEAU BUGISTE de 645,00 € HT soit 774,00 € TTC pour la fourniture de Pinot noir - service réceptions

DE2023-192-250 : signée le 13/11/2023 avec GYMNOVA de 1.394,00 € HT soit 1.672,80 € TTC pour la fourniture de câbleries pour l'ancrage des barres parallèles - dojo

DE2023-192-251 : signée le 13/11/2023 avec MARCHAND Maçonnerie de 5.790,41 € HT soit 6.948,49 € TTC pour la réfection du mur communal en pierres - impasse du Fond du Sac

DE2023-192-252 : signée le 13/11/2023 avec PETIOT TERRASSEMENT de 1.032,16 € HT soit 1.238,59 € TTC pour l'aménagement d'une aire de stationnement maison communale 230 rue du Contour

DE2023-192-253 : signée le 13/11/2023 avec PETIOT TERRASSEMENT de 1.000,00 € HT soit 1.200,00 € TTC pour la réparation provisoire de la chaussée réalisée en bicouche - sortie OUEST Izernore - route d'Intriat

DE2023-192-254 : signée le 15/11/2023 avec MAISON ANGELOT de 607,50 € HT soit 729,00 € TTC pour la fourniture de bouteilles de Bugey brut - service réceptions

DE2023-192-255 : signée le 16/11/2023 avec AME Bureautique de 2.170,74 € HT soit 2.604,89 € TTC pour la fourniture de cartouches Brother - imprimantes mairie

DE2023-192-256 : signée le 20/11/2023 avec CRISTAL HYGIENE de 7.923,00 € HT soit 9.507,60 € TTC pour la fourniture de 120.000 sacs poubelles de 30 L en 35 µ et 10.000 sacs de 100 L

DE2023-192-257 : signée le 27/11/2023 avec CERIG de 110,00 € HT soit 132,00 € TTC pour la fourniture de 2 antivirus pour ordinateurs portables

DE2023-192-258 : signée le 23/11/2023 avec ENSEIGNES EB de 847,00 € HT soit 1.016,40 € TTC pour la réfection de l'habillage des portes vitrées de la salle des fêtes et pour la signalisation des locaux de la bibliothèque et Histoiria

DE2023-192-259 : signée le 23/11/2023 avec SIGNATURE de 1.390,00 € HT soit 1.668,00 € TTC pour la fourniture de 10 plots LED - Grande rue (face tabac) - service voirie

DE2023-192-260 : signée le 23/11/2023 avec SIGNATURE de 749,52 € HT soit 899,42 € TTC pour la fourniture de panneaux de signalisation - service voirie

DE2023-192-261 : signée le 27/11/2023 avec TRANSPORTS DE L'AIN de 1.409,10 € HT soit 1.550,00 € TTC pour le transport de 36 élèves + 8 adultes pour la piscine d'Oyonnax les mardis du 05/12/2023 au 12/03/2024

DE2023-192-262 : signée le 24/11/2023 avec AME BUREAUTIQUE de 968,16 € HT soit 1.161,79 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau - service mairie

DE2023-192-263 : signée le 04/12/2023 avec ETS DEGLETAGNE de 587,00 € HT soit 704,40 € TTC pour 2 interventions pour le dépannage de la borne de recharge pour véhicules électriques (problème de mise à jour du Firmware)

DE2023-192-264 : signée le 04/12/2023 avec GARAGE PECHOUX de 1.028,17 € HT soit 1.233,80 € TTC pour l'entretien et la réparation du véhicule CLIO

DE2023-192-265 : signée le 05/12/2023 avec DEJI PUB de 336,00 € HT soit 403,20 € TTC pour la fourniture d'un panneau Dibond 600x840 mm - information école primaire règles jeux de la cour)

DE2023-192-266 : signée le 05/12/2023 avec PICHON de 221,77 € HT soit 266,12 € TTC pour l'achat jeux de société - service bibliothèque

DE2023-192-267 : signée le 05/12/2023 avec SPORT NATURE de 2.267,20 € HT soit 2.720,64 € TTC pour la fourniture d'une table de marque - service gymnase

CONVENTIONS : signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

NEANT

ARRETES signés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : Délibération n° 20200608_018 du 8 juin 2020

A20231121_014 - Tarif concessions funéraires au 01/01/2024

A20231121_015 - Tarif service réception salles communales au 01/01/2024

A20231121_016 - Tarif service vaisselle au 01/01/2024

A20231121_017 - Tarif location de matériel au 01/01/2024

A20231121_018 - Tarif service musée

A20231121_019 - Tarif taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers au 01/01/2024

DELIBERATION 2023050 : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU PARCOURS DE FORMATION « SECRETAIRE DE MAIRIE » ORGANISE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de l'Ain a validé l'organisation et le financement d'un parcours d'initiation au métier de secrétaire de mairie, pour un contingent de 10 à 15 candidats.

Cette action de formation s'inscrit dans une démarche partenariale avec le CNFPT et Pôle Emploi, avec l'objectif de former une quinzaine de demandeurs d'emplois ou de personnels titulaires en situation de reclassement professionnel sur le poste d'agent administratif polyvalent en petite commune, poste appelé « Secrétaire de mairie » et de faciliter leur recrutement et leur adaptabilité dans l'exercice de cette fonction dans le cadre d'un parcours de formation en alternance.

Elle expose que l'article L 452-44 du CGFP prévoit que les Centres de gestion peuvent mettre des agents territoriaux à leur disposition pour remplacer des agents territoriaux momentanément indisponibles, effectuer des missions temporaires, pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu et effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées à titre onéreux par convention,

La formation se déroule 18 septembre au 01 décembre 2023 inclus, en alternance entre modules théoriques et pratiques en collectivité. A l'issue, les « lauréates de la formation secrétaire de mairie » seront recrutées sous contrat à durée déterminée par le CDG01 en qualité d'adjoint administratif principal de 2ème classe et rémunérées sur la base du minimum de traitement applicable dans la fonction publique territoriale (IB368/IM362 depuis le 01/07/2023) pour une durée de 6 mois (du 04 décembre 2023 au 03 juin 2024 inclus)

Les lauréates, afin de parfaire cette formation, pourront dès lors être mises à disposition des collectivités (ou recrutées directement) qui se seront fait connaître dans le cadre d'un recrutement pérenne, ou à défaut, temporaires.

La Collectivité d'accueil remboursera au CDG01 à hauteur de 50 %, la rémunération brute chargée de l'agent au prorata de la durée hebdomadaire et de la durée de la mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de recourir aux lauréates de ce parcours de formation mis en place par le Centre de Gestion de la FPT de l'Ain et d'autoriser Madame le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

Madame Véronique ALVAREZ est recrutée en renfort au poste de comptabilité à compter du 11 décembre 2023 jusqu'au 10 mars 2024.

DELIBERATION 2023051 : ACQUISITION D'UNE TENUE DE LEGIONNAIRE AVEC SON BOUCLIER

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune d'Izernore a la possibilité d'acquérir une tenue complète de légionnaire - avec son bouclier. Elle précise que cela pourrait s'intégrer parfaitement dans l'entrée du musée archéologique en l'agrémentant, et pourrait également être utilisé lors des expositions en proposant une réplique fidèle historiquement.

La plupart des éléments de cet ensemble ont été fabriqués par Monsieur François GILBERT, historien spécialisé dans l'armée romaine et la gladiature. Le reste des éléments ont été faits d'après des modèles archéologiques relevés dans différents musées.

Monsieur Jean-Louis LORIA, propriétaire de cette tenue propose de la vendre à la commune d'Izernore pour un montant de 740 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition d'une tenue complète de légionnaire - avec son bouclier - au prix de 740 €, destinée au musée archéologique d'Izernore.

DELIBERATION 2023052 : CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL A SCI ANNA

Annule et remplace D2023046 du 13/11/2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de céder à SCI ANNA, représentée par Monsieur Farid BOUKOULT le lot commercial portant le N°1, situé au rez-de-chaussée, brut de tout aménagement intérieur, d'une surface totale de 105 m², et dépendant de l'ensemble immobilier dit « ILOT RECORDON » sis 606 Grande Rue - ensemble immobilier à réhabiliter, qui fera l'objet d'une mise en copropriété et qui figure au cadastre sous les références suivantes : section AC N° 331-334-335-337-339 d'une superficie de 12a83ca, suivant plans du cabinet PRUNIAUX-GUILLER Géomètres à Oyonnax.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, suivant avis des domaines, de céder à SCI ANNA, représentée par Monsieur Farid BOUKOULT, le lot commercial portant le N°1, situé au rez-de-chaussée, brut de tout aménagement intérieur, d'une surface totale de 105 m², et dépendant de l'ensemble immobilier dit « ILOT RECORDON » sis 606 Grande Rue - ensemble immobilier à réhabiliter, qui fera l'objet d'une mise en copropriété et qui figure au cadastre sous les références suivantes : section AC N° 331-334-335-337-339 d'une superficie de 12a83ca, suivant plans du cabinet PRUNIAUX-GUILLER Géomètres à Oyonnax.

Cette cession serait réalisée moyennant un prix de 1.400 € HT/m², soit une valeur totale de 147.000 € HT somme à laquelle s'ajoute le montant des travaux optionnels demandés expressément par l'acquéreur pour un montant de 2.800 € HT, soit un montant total de la vente de 149.800 € HT.

Les frais notariés inhérents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION 2023053 : CESSIION D'UN LOCAL COMMERCIAL A SCI OSTEO BUGEY

Annule et remplace D2023047 du 13/11/2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de céder à SCI OSTEOBUGEY, représentée par Madame Claire SAINT-DIZIER les lots commerciaux portant les N°2 et 10, situés au rez-de-chaussée, bruts de tout aménagement intérieur, d'une surface totale de 168 m², et dépendant de l'ensemble immobilier dit « ILOT RECORDON » sis 626 Grande Rue - ensemble immobilier à réhabiliter, qui fera l'objet d'une mise en copropriété et qui figure au cadastre sous les références suivantes : section AC N° 331-334-335-337-339 d'une superficie de 12a83ca, suivant plans du cabinet PRUNIAUX-GUILLER Géomètres à Oyonnax.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, suivant avis des domaines, de céder à OSTEOBUGEY, représentée par Madame Claire SAINT-DIZIER, les lots commerciaux portant les n° 2 et n° 10, situés au rez-de-chaussée, bruts de tout aménagement intérieur, d'une surface totale de 168 m², et dépendant de l'ensemble immobilier dit « ILOT RECORDON » sis 626 Grande Rue - ensemble immobilier à réhabiliter, qui fera l'objet d'une mise en copropriété et qui figure au cadastre sous les références suivantes : section AC N° 331-334-335-337-339 d'une superficie de 12a83ca, suivant plans du cabinet PRUNIAUX-GUILLER Géomètres à Oyonnax.

Cette cession serait réalisée moyennant un prix de 1.400 € HT/m², soit une valeur totale de 235.200 € HT somme à laquelle s'ajoute le montant des travaux optionnels demandés expressément par l'acquéreur pour un montant de 2.955 € HT, soit un montant total de la vente de 238.155 € HT.

Les frais notariés inhérents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION 2023054 : CESSIION D'UN LOCAL COMMERCIAL A SCI LAMY TJ IMMO

Annule et remplace D2023048 du 13/11/2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de céder à SCI LAMY TJ IMMO, représentée par Monsieur Thibault LAMY le lot commercial portant le N°11, situé au rez-de-chaussée, brut de tout aménagement intérieur, d'une surface totale de 114 m², et dépendant de l'ensemble immobilier dit « ILOT RECORDON » sis 636 Grande Rue - ensemble immobilier à réhabiliter, qui fera l'objet d'une mise en copropriété et qui figure au cadastre sous les références suivantes : section AC N° 331-334-335-337-339 d'une superficie de 12a83ca, suivant plans du cabinet PRUNIAUX-GUILLER Géomètres à Oyonnax.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, suivant avis des domaines, de céder à SCI OSTEOBUGEY, représentée par Monsieur Thibault LAMY, le lot commercial portant le n° 11, situés au rez-de-chaussée, bruts de tout aménagement intérieur, d'une surface totale de 114 m², et dépendant de l'ensemble immobilier dit « ILOT RECORDON » sis 636 Grande Rue - ensemble immobilier à réhabiliter, qui fera l'objet d'une mise en copropriété et qui figure au cadastre sous les références suivantes : section AC N° 331-334-335-337-339 d'une superficie de 12a83ca, suivant plans du cabinet PRUNIAUX-GUILLER Géomètres à Oyonnax.

Cette cession serait réalisée moyennant un prix de 1.400 € HT/m², soit une valeur totale de 159.600 € HT, somme à laquelle s'ajoute le montant des travaux optionnels demandés expressément par l'acquéreur pour un montant de 10.400 € HT, soit un montant total de la vente de 170.000 € HT.

Les frais notariés inhérents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- Madame Léna MACUGLIA termine son CDD au musée au 31/12/2023 et sera stagiaire au poste d'adjoint du patrimoine en catégorie C pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2024.
- Madame Christiane SALVIT a fait valoir ses droits à la retraite en tant qu'ATSEM au 31/12/2023. Madame Emmanuelle CLERC qui dispose du CAP Petite Enfance fonctionnera en binôme sur une semaine avant les congés scolaires de Noël et pourra intégrer le poste en tant qu'intérimaire au mois de janvier 2024.

H.B.A.

REVISION DU PLUiH

M. Raymond JOYARD fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion de révision du PLUiH organisée par les services de l'urbanisme de HBA à la mairie de Samognat le 28 novembre dernier.

Rappel de la situation :

- Surface potentielle : 9.32 ha dont 5.4 ha en extension et 3.9 ha en « dents creuses »
- Surface autorisée dans la durée du prochain PLUiH : 2.5 ha 5LOIT Climat et Résilience et loi ZAN)
- L'objectif de la réunion était de faire un point sur chaque parcelle répertoriée en tant que « dent creuse » par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et d'en sortir un certain nombre de la liste.
- En effet, certaines parcelles sont manifestement non constructibles (accès, réseaux, configuration du terrain, contraintes d'urbanisme).
- D'autres parcelles ne pourront pas objectivement être retirées de la liste ;
- La densification passera de 19 logements à l'hectare actuellement à 21 logements à l'hectare dans le prochain PLUiH.
- Pour réduire la surface à bâtir en extension il a été proposé de réduire l'OAP N° 2 de 0.9 hectare à 0.5 hectare avec un type d'habitat « maisons individuelles ».
- Pour garantir la densification de 21 logements/hectare, l'OAP n° 5 serait densifiée avec un type d'habitat collectif.

PROGRAMME VELO

M. Michel MOINE présente au Conseil Municipal le programme vélo proposé par HBA sur son territoire.

HBA souhaite développer la mobilité à vélo sur son territoire. Un cabinet d'études a recensé les besoins en aménagements projetés.

Une enveloppe de 11 millions d'Euros sur 5 ans est ouverte par HBA, ce qui représente environ 33 €/an et par habitant.

La priorité est donnée à court terme (5 ans) sur le développement d'un axe vélo :

- de Arbent à Montréal la Cluse
- de Brénod à Hauteville

- de Montréal-la-Cluse à Nurieux-Volognat

Le développement d'un axe qui rejoindrait la commune d'Izernore rencontre à ce jour la difficulté de la traversée de Béard-Géovreisiat.

Un recensement sur la commune d'Izernore a fixé une possibilité d'aménagement de 2920 m pour un montant d'environ 102.000 €.

Un fonds européen - mobilité à vélo, la région Auvergne Rhône-Alpes et le département de l'Ain propose des subventions pour différents équipements :

- Abri vélos
- Arceaux à vélos (pour commerces, gymnase et autres équipements)
- Formation avec les enfants dans les écoles

HBA dans le cadre de son programme de mobilité propose des locations de vélos électriques pour 3, 6 mois ou 1 an. Cette opération connaît un grand succès et le nombre de vélos mis en location est passé de 40 à 80.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

VIE CULTURELLE :

Madame Françoise DESMIDT présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la commission culturelle qui s'est déroulée le 6 décembre 2024.

Le personnel du musée fait part de nombreuses propositions, animations et ateliers, pour développer la fréquentation des lieux.

- La prochaine exposition aura lieu sur le thème de la santé et des soins du corps et sera prêtée par l'INRAP à titre gracieux, l'assurance et le transport du matériel sera à la charge de la commune - estimation à ce jour à 2.800 € - des devis sont en cours.
- Une autre exposition sera préparée avec le matériel disponible au musée sur le thème « début de l'archéologie à Izernore » qui présentera l'historique des 1^{ère} fouilles.
- Des QR codes pourraient être proposés sur le chemin des pierres, des devis seront proposés.
- Un projet de tablettes en prêt est à l'étude afin de se rendre sur le site du temple et d'accéder à des vues en 3D des bâtiments au temps des romains.
- A ce jour le problème d'accessibilité à la salle du musée à l'étage reste d'actualité. Afin de pallier à cette difficulté, il pourrait être proposé la réalisation d'un film par un professionnel qui serait diffusé au rez-de-chaussée, de même certains objets pourraient être déplacés de l'étage à la salle du bas ; des devis seront demandés.

Le musée fermera ses portes de mi-décembre à mi-février afin de préparer les futures expositions.

Une visite sera proposée au élus.

Madame DESMIDT rappelle que le musée archéologique d'Izernore est à faire vivre dans la mesure des finances communales.

VIE ASSOCIATIVE :

Monsieur Xavier BOSSAN présente, avec Madame Françoise DESMIDT et Madame Juliette AUGERT, au Conseil Municipal le compte-rendu des différentes assemblées générales des associations de la commune.

UGI : Union Gymnique d'Izernore : aucun problème majeur rencontré par les membre de l'association au cours de cette dernière année. La mairie est remerciée pour la mise à disposition des locaux qui donne toute satisfaction.

ASSOCIATION PEDESTRE DES MONTS BERTHIAND : une association très dynamique qui propose de très nombreuses activités pour toutes les catégories de marcheurs : des randonnées en demi-journée, journée, week-end, séjours.

Les principaux problèmes rencontrés concernent l'acquisition et le transport de matériel pour l'entretien des chemins de randonnée.

Près de 80 % des adhérents étaient présents à l'assemblée générale.

INFORMATIONS DIVERSES

La Poste :

Madame Sylvie COMUZZI a reçu les responsables de secteur de la poste qui l'ont informée d'un changement d'organisation concernant le bureau d'Izernore à compter du 8 janvier 2024. En effet, le bureau sera fermé le lundi après-midi et ouvert le samedi matin de 9h à 12h.

Distribution des sacs poubelles :

Monsieur Michel MOINE fait part au conseil des dates de distribution des sacs poubelles pour l'année 2024 : les samedis 13, 20 et 27 janvier de 9h à 12h dans les locaux des services techniques.

A chaque permanence 4 élus seront présents. Un seul modèle en 30 L (renforcé) sera mis à disposition des administrés.

Tri sélectif - distribution des bacs jaunes :

Madame Sylvie COMUZZI fait part au Conseil Municipal du planning prévisionnel proposé par HBA :

- Courant janvier 2024 : envoi par HBA d'un courrier explicatif aux administrés
- Courant février 2024 : distribution des bacs jaunes sur la commune d'Izernore
- A partir du 11 mars 2024 : début de la collecte des bacs rouges et jaunes en alternance.

ENR : Loi sur l'accélération des ENergies Renouvelables

Madame Sylvie COMUZZI présente au Conseil Municipal le déroulement du dispositif mis en place :

- Information à faire sur les médias de la commune pour la concertation publique
- Mise à disposition en mairie d'un registre de concertation
- Débat au sein de HBA
- Délibération par la commune pour les potentiels sites repérés
- Transmission à Madame Danielle BALU, Sous-Préfète de Nantua et référente préfectorale

Le projet doit être clos pour fin mars 2024 au lieu du 31/12/2023 (reporté de 3 mois).

Une information auprès des entreprises du territoire communal sera réalisée.

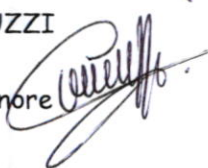
QUESTIONS DIVERSES

NEANT

CLÔTURE DE LA SEANCE À 20h 25

Sylvie COMUZZI

Maire d'Izernore



Hervé GARBE

Secrétaire de séance

